



ATTESTATION DE SUIVI REGULIER DES COURS

A DESTINATION DE LA CAISSE D'ASSURANCES SOCIALES DE L'ETUDIANT INDEPENDANT

ARTICLES 5QUATER ET 12BIS DE L'ARRÊTÉ ROYAL N° 38 DU 27/07/1967 ORGANISANT LE STATUT SOCIAL DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS ET ARTICLE 5BIS DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 19 DÉCEMBRE 1967 PORTANT RÈGLEMENT EN EXÉCUTION DE L'ARRÊTÉ ROYAL N°38)

1. Année scolaire ou académique: -
2. Numéro d'identification au Registre National ou nom et prénom de l'étudiant :
Numéro d'identification au Registre National (voir carte d'identité):
Nom:
Prénom:
3. Nom et adresse de l'établissement d'enseignement :

Je soussigné, (nom, prénom et fonction,)

déclare que l'étudiant cité ci-dessus au cours de l'année reprise ci-dessus :

a été présent aux cours, au minimum pour 17 heures de cours par semaine ou 27 crédits par an ou,

n'a pas été présent aux cours, au minimum pour 17 heures de cours par semaine ou 27 crédits par an,

ou, à défaut de présences pouvant être attestées par l'établissement d'enseignement,

a participé aux examens correspondant à 27 crédits par an ou 17 heures de cours par semaine ou,

n'a pas participé aux examens correspondant à 27 crédits par an ou 17 heures de cours par semaine.

CACHET DE L'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

Date :

Signature